



Acte n° 2024C261

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 12/12/2024
Présents :	27	
Pouvoirs :	11	
Votants :	38	

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

**Secrétaire de séance** : Stéphane BERTHOMIEU.

### **OBJET** : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Acquisition de la parcelle ZE 50 sur la commune de Misérieux au lieu-dit La Thiolière dans le cadre du plan de gestion de la zone humide

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que la zone humide de la Thiolière fait partie des 3 zones prioritaires du territoire Dombes Saône Vallée faisant l'objet d'un plan de gestion. Les premières études seront lancées prochainement.

En mars 2024, les propriétaires de la parcelle n°ZE 50 sur la commune de Misérieux, Mme CUZIN et Mme PATTE, ont fait part à la CCDSV de leur souhait de vendre leur parcelle au moment de la présentation du projet aux propriétaires et agriculteurs concernés. Ce terrain se situe au cœur de la zone humide de la Thiolière, à proximité de la rivière du Morbier. L'acquisition de cette parcelle a pour objectif de faciliter la mise en œuvre d'une des actions fléchées sur cette zone stratégique, qui concerne la restauration d'un milieu abritant une espèce protégée qu'est l'Agrion de Mercure (petite libellule caractéristique de ces habitats humides). Cette opération répond aux enjeux de préservation de la zone humide et de la biodiversité associée.

La parcelle a une superficie de 5 400 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été acté à 0,65 € du m<sup>2</sup>. Les frais d'acte notarié et frais de géomètre seront pris en charge par la CCDSV.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle n° 50 de la section ZE sur la commune de Misérieux, dans le cadre du projet de restauration de la zone humide de la Thiolière, au prix de 0,65€ du m<sup>2</sup> ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées à cette acquisition foncière seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Ambérieux, le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,**

**Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,**

**Marc PECHOUX**

